



Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2023, environ 280'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par «le consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)».

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant la provenance de l'eau :

Ressource	Producteur	Type	Traitement	Part de distribution
Hofmatt	Eau de Fribourg	Nappe	Ultraviolet	1%
Tuffière	Eau de Fribourg	Source	Ultraviolet	69%
Station de Port-Marly (Lac de Gruyère)	CEFREN	Surface	Pré-ozonation avec floculation Filtre à sable Ozonation Filtre à charbon actif Chloration (bioxyde de chlore)	29%
Prouvin	Villars-sur-Glâne	Nappe	Ultraviolet ⁽¹⁾	1%
Pont-Neuf	Villars-sur-Glâne	Source		
Bouleyres	Gibloux	Nappe		

⁽¹⁾ Traitement à l'entrée du réservoir de Villars-sur-Glâne

Au total, cinq échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2023. Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs moyennes de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	30 degrés français	Dure
Teneur en nitrate	15 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

A noter encore que le site internet www.eaupotable.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de votre commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

tél. : 026 350 11 60

e-mail : info@sinef.ch